

# ABF

Opérateur

**bpi**france



**Enveloppe**

- M€

**Forme**

Mix Subvention / Avance Récupérable

**Intensité**

Jusqu'à 50% des dépenses éligibles

**Période**

Jusqu'au épuisement des fonds

**Contact**

**Anne-Sophie JEUSSELIN**

Directrice de bureau - Tours

07-77-84-30-66

[asjeusselin@abfdecisions.fr](mailto:asjeusselin@abfdecisions.fr)

# APPEL À PROJETS

## ACCOMPAGNEMENT ET TRANSFORMATION DES FILIÈRES

### CONTEXTE & OBJECTIFS

Financé par l'État et la région dans le cadre du programme PIA 4, le dispositif "Accompagnement et transformation des filières" s'inscrit dans la volonté régionale d'accélération d'innovation des entreprises.

### BÉNÉFICIAIRE

Il peut s'agir d'entreprise de toutes tailles (PME/ETI/GE), avec une implantation en Région. Les projets peuvent fédérer plusieurs entreprises, des organismes et/ou établissements de recherche.

### PROJETS

Les projets devront s'inscrire dans les domaines stratégiques de référence de la Région, être porteurs de fortes perspectives d'activité et d'emplois industriels et participer à la structuration d'une filière.

Ils doivent présenter un budget de dépenses éligibles supérieur à 400 k€, les dépenses de R&D ne devant pas excéder 30% de l'assiette globale du projet.

Les projets pourront prendre des formes variées :

- Création d'unités industrielles partagées
- Mise en commun de connaissances techniques
- Mise en place d'outils collaboratifs
- Mise en place de plateformes technologiques mutualisées, plateformes d'accélération pour l'industrie du futur
- ...